CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E109035** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002

Raison sociale : BRUNO RUELLE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/11/2023

Capital : 7 700

620 RUE DES BOULEAUX
59860 BRUAY SUR L'ESCAUT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 2002B00327

Siret : 443 804 638 00031

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 3045109

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021491557804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021491557804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 27 35 35 10 **Fax :**

Portable : 06 09 64 32 85

Responsabilité légale :
RUELLE BRUNO PRÉSIDENT

Site Internet : http://brunoruelle.fr

E-mail : bruno-ruelle@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 837 187 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	12	13/05/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	11	17/04/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur	12	13/05/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 15:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E109035** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE **01/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2002
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/11/2023
Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 2002B00327

Siret : **443 804 638 00031**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 3045109

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021491557804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021491557804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **BRUNO RUELLE**

620 RUE DES BOULEAUX
59860 BRUAY SUR L'ESCAUT

Téléphone : 03 27 35 35 10 **Fax :**
Portable : 06 09 64 32 85

Site Internet : http://brunoruelle.fr
E-mail : bruno-ruelle@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
RUELLE BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	13/05/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	17/04/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/04/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	24/06/2026
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 15:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.